

Cote du document: EB 2020/130/R.4  
Ordre du jour: 4 ii)  
Date: 13 août 2020  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## Mise à jour de l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

### Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Sylvie Martin**

Directrice  
Bureau de la déontologie  
téléphone: +39 06 5459 2574  
courriel: s.martin@ifad.org

**Jovanie Philogene**

Fonctionnaire principale – déontologie  
téléphone: +39 06 5459 2365  
courriel: j.philogene@ifad.org

**Sangwoo Kim**

Responsable des enquêtes  
Bureau de l'audit et de la surveillance  
téléphone: +39 06 5459 2427  
courriel: sangwoo.kim@ifad.org

**Maria del Rocio Gomez-Sanchez**

Juriste principale  
Bureau du Conseil juridique  
téléphone: +39 06 5459 2856  
courriel: r.gomez-sanchez@ifad.org

**Saadia Imad**

Conseillère spéciale  
Division des ressources humaines  
téléphone: +39 06 5459 2628  
courriel: s.imad@ifad.org

**James Heer**

Chef  
Communication stratégique  
Division de la communication  
téléphone: +39 06 5459 2550  
courriel: j.heer@ifad.org

**Sheila Mwanundu**

Spécialiste technique principale  
Division des politiques  
et des résultats opérationnels  
téléphone: +39 06 5459 2031  
courriel: s.mwanundu@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**

Cheffe  
Gouvernance institutionnelle et relations  
avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trentième session  
Rome, 8-11 septembre 2020

---

Pour: **Examen**

## I. Introduction

1. Suite à l'adoption de la stratégie du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) visant à renforcer les mesures de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble des opérations et activités financées par le système des Nations Unies, l'équipe spéciale du FIDA chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, dirigée par la Directrice du Bureau de la déontologie (ETH) et composée de représentants du Bureau du Conseil juridique, de la Division des ressources humaines, du Bureau de l'audit et de la surveillance, de la Division de la communication, du Département de la gestion des programmes et du Département des services institutionnels, a soumis au Conseil d'administration, à ses cent vingt-troisième, cent vingt-quatrième, cent vingt-cinquième, cent vingt-sixième, cent vingt-septième, cent vingt-huitième et cent vingt-neuvième sessions<sup>1</sup>, un rapport sur l'application du plan d'action du FIDA et sur les mesures concrètes prises par le Fonds pour être en adéquation avec la stratégie du Secrétaire général, décrite dans le rapport intitulé "Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles: Une nouvelle stratégie (A/71/818)<sup>2</sup>.
2. Depuis la publication, en avril 2018, de la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (ci-après "la Politique"), le Fonds a exécuté son plan d'action pour la période 2018-2019 en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles (annexe II), renforcé les politiques et procédures, mené des actions de sensibilisation sur le sujet, mis au point un cours en ligne obligatoire sur la Politique et lancé un programme de référents responsables des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans toutes les régions où il intervient.
3. Entre autres mesures prises, les lettres de nomination et les contrats ont été modifiés pour qu'y soit mentionnée la Politique. En décembre 2018, le Conseil d'administration a approuvé des modifications visant à inclure dans les Conditions générales applicables au financement du développement agricole l'obligation pour les emprunteurs/bénéficiaires de se conformer à la Politique. Par conséquent, les emprunteurs et les bénéficiaires des ressources du FIDA sont désormais tenus de mettre en œuvre leurs projets conformément aux dispositions de la Politique et d'informer le FIDA de tout manquement aux dispositions de la Politique dans le cadre d'activités et d'opérations financées par le FIDA. Un manquement peut amener le FIDA à prendre les dispositions qui s'imposent, dont la suspension ou l'annulation du financement pour défaut de mesure appropriée prise en temps opportun pour y remédier, à la satisfaction du Fonds.
4. En décembre 2019, le Conseil d'administration a approuvé les modifications introduites dans les Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets visant à y incorporer la Politique. Un autocertificat de respect de la Politique et de la politique en matière de lutte contre la corruption doit faire partie des dossiers d'appel d'offres et des contrats conclus avec des vendeurs, des fournisseurs et d'autres parties qui reçoivent des financements du FIDA.
5. En 2019, sous la direction du Bureau de la déontologie, le FIDA a lancé au siège et dans ses bureaux de pays et ses pôles régionaux sa première campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, intitulée "Parlez, signalez, réagissez!". La campagne, qui a rencontré un franc succès auprès du personnel et des agents hors personnel (consultants et stagiaires), comprenait une vidéo où apparaissaient des collègues du monde entier

<sup>1</sup> Voir les documents EB 2018/123/R.39, EB 2018/124/R.41, EB 2018/125/R.14, EB 2019/126/R.39, EB 2019/127/R.42, EB 2019/128/R.51 et EB 2019/129/R.5.

<sup>2</sup> Voir le document GC 41/L.3/Rev.1, par. 95 e), troisième alinéa, et annexe I, mesure contrôlable 48.

qui expliquaient combien il importait que chacun soit attaché à cette cause. Le clip vidéo, présenté lors de la session de décembre 2019 du Conseil d'administration, est disponible sur le site web du Fonds ainsi que dans d'autres médias.

6. Les Directives visant à prévenir le harcèlement, y compris sexuel, et la discrimination dans le cadre des manifestations du FIDA ont été publiées et sont mises à disposition sur le site web institutionnel du Fonds. Il est systématiquement rappelé aux organisateurs de manifestations de mentionner ces directives dans les invitations.
7. À sa session d'avril, la direction a présenté le plan d'action pour la période 2020-2021 en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles (annexe I). Si le plan pour la période 2018-2019 permettait au FIDA de mettre en place le cadre juridique nécessaire et d'élaborer sa stratégie de prévention, le plan pour la période 2020-2021 aura quant à lui pour objet de créer davantage de synergies avec l'ONU, les institutions financières internationales (IFI) et d'autres partenaires sur le terrain, et de mettre à profit les occasions de renforcer la collaboration au sujet du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, notamment en ce qui concerne l'aide aux victimes.
8. Le Conseil d'administration a remercié la direction de l'avoir tenu régulièrement informé et a dit soutenir de manière permanente le FIDA afin qu'il continue de renforcer la prévention et la répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en application de sa politique de tolérance zéro. Le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction le plan d'action pour la période 2020-2021 en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et a souligné qu'il était nécessaire de disposer de mesures efficaces de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui peut avoir exacerbé la violence sexuelle envers les femmes et les filles. Le plan d'action pour la période 2020-2021 a été modifié de sorte à y inclure des dispositions relatives au renforcement de la coopération avec l'ONU et d'autres partenaires sur le terrain aux fins du recensement des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles pendant la pandémie de COVID-19.
9. Le Conseil d'administration a relevé avec satisfaction que le FIDA avait pris part au système de suivi des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mis en place par le Secrétaire général de l'ONU, et a salué les mesures prises par la direction pour instaurer d'ici à 2020 un système de signalement rapide des allégations crédibles de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles hébergé sur la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA.
10. Compte tenu de l'attachement du FIDA aux initiatives collectives prises par l'ONU pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Président du FIDA a envoyé le 29 avril 2020 le plan d'action pour la période 2020-2021 en matière de lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles à Mme Jane Holl Lute, Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

## **II. Mise à jour de l'approche du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles**

### **A. Prévention et répression**

11. Le FIDA continue de donner la priorité à la prévention et à la répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en concordance avec son engagement ferme à promouvoir la tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, tant au niveau interne qu'externe, auprès des parties prenantes et des pouvoirs publics.

12. Depuis la dernière session du Conseil tenue en avril, environ 300 personnes ont suivi des cours de formation concernant le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, soit en ligne, soit en assistant à une vidéoconférence présenteielle. Les cours de formation à ce sujet ont été dispensés au personnel et aux responsables de projets à des manifestations tenues à l'occasion du démarrage de projets ainsi qu'à des ateliers de passation de marchés au Burkina Faso, au Cameroun, au Gabon, au Paraguay, à Sao Tomé-et-Principe, au Sénégal et en Sierra Leone. Un projet pilote mené avec la Division Afrique de l'Ouest et du Centre et visant à incorporer un cours de formation concernant le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles dans chaque atelier de démarrage est reproduit dans d'autres régions.
13. ETH suit de près les cours de formation en ligne obligatoires sur le sujet, et l'ensemble du personnel et des agents hors personnel nouvellement arrivés doivent suivre le cours dans les deux mois qui suivent leur entrée en fonctions. La direction et les supérieurs hiérarchiques sont régulièrement informés sur les cours suivis par le personnel de leur division. Un programme de recyclage est exécuté par ETH, et il est nécessaire d'obtenir un nouveau certificat de formation à la déontologie après une période de trois ans à compter de la date de l'obtention du premier certificat. L'ensemble du personnel du FIDA et des personnes recrutées au moyen de contrats hors personnel seront tenus de suivre le programme de recyclage.
14. En mai, ETH a introduit l'outil d'échange et de diffusion, une plateforme de diffusion des savoirs consacrée au sujet de l'exploitation et des atteintes sexuelles et destinée à mettre en relation les 20 membres du personnel référents responsables de ce domaine d'action dans toutes les régions. L'outil d'échange et de diffusion est administré par ETH et contient, entre autres, des supports de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans toutes les langues officielles du Fonds et dans d'autres langues selon que de besoin, ainsi que des renseignements pertinents sur l'exploitation et les atteintes sexuelles. Par ailleurs, les référents peuvent mettre en ligne des renseignements et diffuser des données d'expérience issues de leur lieu d'affectation.
15. Un projet de plan d'activités des référents de ce domaine d'action, établi par ETH, a été adopté. Il prévoit que les référents mènent des activités de sensibilisation du personnel et des partenaires d'exécution dans leur lieu d'affectation, et collaborent avec les réseaux locaux de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
16. Dans le cadre du plan d'activités et en concertation avec ETH, les référents responsables communiquent avec les réseaux de l'ONU consacrés à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles afin d'échanger et de coordonner des activités relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, en particulier dans le cadre de la riposte à la COVID-19. Les référents responsables ont également fait état d'une coordination étroite avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU sur les questions relatives à la violence sexiste pendant la pandémie.
17. En réponse à un appel lancé par le Bureau de la coordination des activités de développement de l'ONU dans le cadre de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", les coordonnateurs résidents de divers lieux d'affectation élaborent des plans d'action en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles au titre de cette initiative. ETH a aidé les référents du FIDA responsables des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles en contribuant à la formulation et à la mise en œuvre des stratégies et plans locaux de l'ONU en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
18. En 2020, le FIDA a de nouveau participé à l'enquête sur l'exploitation et les atteintes sexuelles menée par le Bureau de la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'ONU face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les lieux d'affectation que l'Organisation avait définis comme étant

très exposés à de tels problèmes. L'enquête s'est achevée le 31 juillet 2020 et le Conseil d'administration sera tenu informé des résultats auxquels elle a abouti, qui devraient être publiés en octobre 2020.

19. À l'issue de l'enquête menée sur la culture qui règne dans le milieu de travail qu'offre le FIDA, la direction a pris des mesures pour résoudre les problèmes tels que les comportements irrespectueux au travail (par exemple, hausser le ton et montrer d'autres formes d'agressivité), les traitements discriminatoires et les menaces de faire entrave aux perspectives d'avancement professionnel.
20. En mars, le Président a publié un billet de blog dans lequel il réaffirmait que la direction et lui-même étaient résolus à examiner les résultats de l'enquête, et il invitait tous les membres des départements, divisions et unités à faire de même et à faire rapport sur les résultats obtenus. Des promoteurs de la culture ont été désignés parmi les membres du Comité exécutif de gestion (le Vice-Président adjoint chargé du Département des services institutionnels, la Vice-Présidente adjointe chargée du Département des relations extérieures et de la gouvernance, le Vice-Président adjoint chargé du Département de la gestion des programmes et la Conseillère juridique) et se sont engagés à faire dûment évoluer les comportements pour affirmer les valeurs du FIDA.
21. Les promoteurs de la culture ont fait savoir qu'une équipe spéciale avait été mise sur pied et qu'elle était actuellement composée de représentants de la Division des ressources humaines, de l'Unité de changement, réalisation et innovation, de la Division de la communication, du Bureau de la déontologie et de l'association du personnel du FIDA chargés d'élaborer un plan d'action comportant des initiatives sur mesure destinées à promouvoir un environnement de travail positif dans tous les lieux d'affectation du FIDA.
22. L'approche générale proposée sera axée sur l'évolution de la culture et des comportements promue par la haute direction. Parmi les initiatives prévues figureront des évaluations qualitatives, des programmes d'intervention, des dialogues à tous les niveaux, des changements d'orientation, des programmes de sensibilisation et de formation et des interventions visant à donner l'exemple. Il sera tenu compte des compétences techniques externes appropriées et pertinentes pour éclairer et faciliter cette initiative, et il est prévu que les activités commenceront en septembre et se poursuivront pendant la période 2020-2021.
23. Le FIDA s'engage à continuer de signaler les allégations crédibles de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles à chaque session du Conseil d'administration, en tenant dûment compte de l'obligation de respecter la confidentialité et la bonne administration de l'enquête. Pour donner suite à une demande du Conseil d'administration, la direction instaure un système qui permettra de signaler rapidement, au moyen de la nouvelle plateforme des États membres, toute allégation crédible de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles reçue entre les sessions du Conseil. Il est prévu que la plateforme entrera en service d'ici à la fin de l'année. Depuis la session du Conseil d'administration tenue en avril, aucune allégation crédible de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles n'a été reçue.
24. Le FIDA renseigne également la base de données sécurisée en ligne ClearCheck, utilisée par l'ensemble des organes des Nations Unies pour partager des informations sur les personnes dont le contrat a pris fin pour cause d'inconduite sexuelle.

## **B. Prise en compte du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans toutes les opérations du FIDA**

25. La participation des partenaires d'exécution du FIDA est essentielle à une stratégie de prévention et de répression efficace. Des cours de formation au sujet du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles sont

systématiquement dispensés au personnel de projet pendant les ateliers de passation de marchés et les manifestations tenues à l'occasion du démarrage de projets. Les partenaires sont informés de la Politique du FIDA et des obligations en matière de certificat imposées aux tierces parties, aux soumissionnaires et aux contractants financés par le FIDA. Le respect des exigences définies par le FIDA sera vérifié dans le cadre de la supervision des projets.

26. Le modèle de la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire envoyée aux gouvernements concernant tous les projets financés par le FIDA et contenant des instructions relatives au financement, à la responsabilité financière et aux dispositions relatives à l'audit a été modifié pour y incorporer des références à la Politique. De même, récemment, les Conditions générales applicables au financement du développement agricole et les Directives de mise en œuvre des projets ont été modifiées de sorte que la Politique y figure dans son intégralité.
27. Les Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC) font l'objet d'une révision approfondie et sont renforcées de sorte à tenir compte des risques associés à la violence sexiste, y compris le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, afin que des mesures d'atténuation des risques adaptées puissent être définies.

### **C. Collaboration et partenariats**

28. Le FIDA continue de participer aux travaux de l'Équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel et du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur l'obligation de rendre des comptes et l'inclusion. Depuis avril, une réunion a eu lieu avec l'Équipe spéciale du CCS. Le FIDA a fait savoir qu'il révisait ses procédures en matière de harcèlement sexuel pour les aligner davantage sur la politique type du système des Nations Unies en matière de harcèlement sexuel, et qu'il collaborait dans ce cadre avec le Bureau du Conseil juridique, la Division des ressources humaines et le Bureau de l'audit et de la surveillance.
29. Dans un souci de conformité avec les meilleures pratiques en matière de protection contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, en particulier pendant la lutte contre la COVID-19 et la reprise qui suivra, ETH traite avec le Comité permanent interorganisations et d'autres partenaires. Il a participé à des séminaires web au sujet de l'inconduite sexuelle, intitulés "Addressing Protection and Gender Concerns during COVID-19" et "PSEA for Implementing Partners". L'outil d'échange et de diffusion permet de diffuser les renseignements et les modules d'enseignement aux référents du FIDA responsables de ce domaine d'action.
30. La collaboration et la coordination avec d'autres entités du système des Nations Unies, des IFI et les gouvernements des pays où se trouvent les différents lieux d'affectation sont essentielles pour ce qui est de repérer les risques liés à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et de coordonner l'assistance aux victimes sur place. Outre sa participation aux travaux des réseaux locaux de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles placés sous la supervision du Coordonnateur résident, le FIDA propose également d'incorporer une clause standard relative à la collaboration en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les accords avec les entités des Nations Unies et les IFI dans le cadre de l'hébergement de bureaux de pays.
31. Le Fonds continue de collaborer avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, participe aux activités de plusieurs réseaux consacrés à l'éthique, aux ressources humaines, aux questions juridiques et aux travaux de recherche relevant des organismes des Nations Unies et des IFI et prend part à un échange de savoirs et à une concertation sur les politiques avec nombre de partenaires et de parties prenantes.

### **III. Conclusion**

32. La protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles pendant la pandémie de COVID-19 a mis en évidence qu'il était nécessaire de renforcer la collaboration au niveau national et la coordination entre les organisations et les ministères compétents dans ce contexte d'amenuisement des ressources. Les référents du FIDA responsables des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles joueront un rôle essentiel dans les lieux d'affectation pour ce qui est de promouvoir la Politique auprès des parties prenantes et des partenaires d'exécution et de veiller à la contribution continue du FIDA aux réseaux nationaux de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
33. Fort de son succès, le FIDA est résolu à établir et à conserver les meilleures normes visant à prévenir le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles et à protéger les personnes contre de tels actes et, à cette fin, poursuivra sa collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies, y compris les autres organismes ayant leur siège à Rome et les IFI. Vu l'appui sans réserve exprimé par ses Membres, le FIDA maintiendra sa politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de harcèlement, de discrimination et d'atteintes sur le lieu de travail et dans le cadre de ses opérations et des activités qu'il finance.

## Plan d'action pour la période 2020-2021 – Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
<b>Domaine stratégique I: prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</b>			
NOUVEAU Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Mettre à jour la politique compte tenu des modifications récemment apportées aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets.	En cours	1 <sup>er</sup> trimestre 2020
Formation et sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Vérifier que le personnel suit bien les formations en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En continu	2020
	Renforcer le module de formation en ligne sur le harcèlement sexuel, et déployer le programme obligatoire d'actualisation des connaissances.	En cours	2020
	Achever le projet pilote mené avec la Division Afrique de l'Ouest et du Centre, qui consiste à intégrer une formation à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les ateliers de démarrage de projet, et faire le point sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées afin d'apporter les ajustements nécessaires, le cas échéant.	<b>Achevé</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2020
	NOUVEAU. Organiser une formation à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, dans toutes les langues, dans le cadre des ateliers de démarrage de projet, dans toutes les divisions (Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe, Afrique orientale et australe et Afrique de l'Ouest et du Centre). <ul style="list-style-type: none"> <li>• 29 avril 2020: démarrage – Burkina Faso</li> <li>• 6 mai 2020: démarrage – Sierra Leone</li> <li>• 18 juin 2020: démarrage – Sénégal</li> <li>• 10 juillet 2020: démarrage – Sao Tomé-et-Principe</li> <li>• 3 août 2020: démarrage – Paraguay</li> <li>• 7 août 2020: démarrage – Gabon</li> <li>• 9 au 11 septembre 2020: démarrage – Maroc (prévu)</li> <li>• 2 au 6 novembre 2020: démarrage – Tunisie (prévu)</li> </ul>	<b>En cours</b>	2020-2021
	Organiser des cours de formation à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en présentiel ou par vidéoconférence, notamment dans le cadre de l'Académie des opérations, d'événements régionaux, d'ateliers et de séminaires d'orientation sur l'institution  Formations en présentiel à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles destinées au personnel et aux partenaires d'exécution: <ul style="list-style-type: none"> <li>• lundi 3 février 2020: atelier de démarrage – Togo (vidéoconférence).</li> <li>• 3 mars 2020 – atelier de la Division des services de gestion financière – Sénégal (vidéoconférence).</li> <li>• 6 avril 2020: atelier de passation de marchés – Cameroun</li> </ul>	En continu	En continu



	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>lundi 20 avril 2020: atelier de passation de marchés – Cameroun</b></li> <li>• <b>28 septembre au 1er octobre 2020: Académie des opérations (Afrique orientale et australe) (prévu)</b></li> <li>• <b>19 au 22 octobre 2020: Académie des opérations (Afrique orientale et australe) (prévu)</b></li> </ul>		
	NOUVEAU. Prévoir une formation obligatoire à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre des procédures automatisées d'accueil des consultants.	En cours	2020
	Vérifier que les consultants suivent bien les cours de formation en ligne sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
Révision des procédures relatives au harcèlement sexuel	Réviser les procédures relatives au harcèlement sexuel et les dispositions des contrats de travail de façon à les rendre conformes à la politique type des Nations Unies en matière de harcèlement sexuel.	En cours	2020-2021
NOUVEAU. Panoplie d'instruments à l'intention des responsables et des superviseurs concernant le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles	<p>Mettre au point, à l'intention des responsables et des superviseurs, une panoplie d'instruments visant à répondre aux préoccupations du personnel, notamment pour ce qui est du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseils pour écouter attentivement et appuyer – guide de référence à l'intention des cadres et des supérieurs hiérarchiques établi par ETH en mars 2020</b></li> </ul>	En cours	2 <sup>e</sup> trimestre 2020
Gestion du risque institutionnel	Étoffer la partie du tableau de bord des risques institutionnels consacrée aux risques liés aux comportements répréhensibles et aux fautes professionnelles, dont le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles, et contribuer à l'élaboration de stratégies d'atténuation.	En continu	En continu
NOUVEAU. Enquête sur la culture sur le lieu de travail et l'engagement du personnel à cet égard (2019)	Examiner les résultats de l'enquête et élaborer un plan d'action pour remédier à tous les problèmes constatés ou apporter les améliorations voulues en concertation avec la direction.	En cours	2020-2021
Communication au sujet du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	NOUVEAU. Faire un court clip vidéo sur l'action menée par le FIDA pour prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles sur le terrain.		2021
	Faire en continu des communications et des points, en interne, sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
<b>Domaine stratégique II: répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</b>			
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Examiner et renforcer encore les mécanismes de signalement et de dépôt de plainte, conformément aux pratiques optimales.	En cours	2020-2021
NOUVEAU. Signalement rapide aux États membres des allégations crédibles d'actes de harcèlement sexuel, ou	Trouver un dispositif confidentiel et sûr permettant de signaler, en continu, les allégations crédibles aux États membres du FIDA.	En cours	2020

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2020-2021)
d'exploitation ou d'atteintes sexuelles			
Référénts responsables des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	<i>NOUVEAU.</i> Déployer une plateforme informatique confidentielle (outil d'échange et de diffusion) gérée par ETH, afin de permettre aux référénts de se mettre en contact les uns avec les autres ainsi qu'avec ETH, et d'échanger leurs connaissances et les pratiques optimales.	<b>Achévé</b>	2 <sup>e</sup> trimestre 2020
	<i>NOUVEAU.</i> Organiser une manifestation mondiale visant à permettre aux référénts de discuter et d'échanger leurs connaissances et leurs données d'expérience.		2020-2021
	<i>NOUVEAU.</i> Élaborer, à l'intention des référénts, un plan de mise en œuvre des activités de sensibilisation sur le terrain.	<b>Achévé</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2020
	Administrer le programme des référénts responsables des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.	En continu	En continu
<i>NOUVEAU.</i> Dispositif d'appui aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et aux autres personnes touchées	Examiner les dispositifs mis en place pour les victimes et les autres personnes touchées dans divers endroits, y compris par les pouvoirs publics ou les autres parties prenantes ou partenaires.	En cours	2021
	Renforcer l'appui apporté par le FIDA aux victimes et aux autres personnes touchées sur le terrain, par exemple en passant des accords de collaboration avec les gouvernements et les autres entités des Nations Unies ou parties prenantes.	En continu	2021
<b>Domaine stratégique III: prise en compte systématique du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance</b>			
Harcèlement sexuel, et exploitation et atteintes sexuelles dans les opérations	Mettre la dernière main aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique, de façon à ce qu'une évaluation des risques soit menée dans le cadre des projets et des programmes d'options stratégiques pour le pays.	En cours	2020
	<i>NOUVEAU.</i> Passer en revue les manuels régissant l'exécution des projets et faire en sorte qu'ils soient conformes à la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.	<b>Achévé</b>	2 <sup>e</sup> trimestre 2020
	<i>NOUVEAU.</i> Revoir la lettre à l'emprunteur type et y inclure des références à la Politique.	<b>Achévé</b>	3 <sup>e</sup> trimestre 2020
<b>Domaine stratégique IV: coordination et coopération</b>			
Participer aux activités du réseau Déontologie (Nations Unies et IFI), et coopérer avec les autres organismes ayant leur siège à Rome.	Prendre part aux réunions périodiques du réseau Déontologie des organisations multilatérales (Nations Unies et IFI) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	En continu
Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur l'application du principe de responsabilité et l'inclusion	Participer aux réunions du Groupe de travail afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et les stratégies de protection des populations bénéficiaires locales. <i>NOUVEAU.</i> Suivre les mesures prises par le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations/l'ONU en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et favoriser la collaboration sur le terrain	En continu	En continu

	<i>Mesures</i>	<i>État d'exécution</i>	<i>Mesures prévues (2020-2021)</i>
Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organisations du système des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à la conférence téléphonique de l'Équipe spéciale, le 24 février 2020.</li> <li>- Participation à la conférence téléphonique de l'Équipe spéciale, le 15 juillet 2020.</li> </ul>	En continu	En continu
<i>NOUVEAU.</i> Liens avec les parties prenantes sur le terrain	Prendre contact avec les parties prenantes sur le terrain (organismes des Nations Unies, IFI, gouvernements et autres) en vue d'une coordination et d'une collaboration plus étroites sur les questions relatives au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ainsi que d'un meilleur partage de savoirs (notamment avec les coordonnateurs résidents et les réseaux locaux de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le cas échéant).	<b>En cours</b>	2020-2021
<i>NOUVEAU.</i> Renforcement de la collaboration en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans le cadre des accords d'hébergement et des accords de prestation de services	Envisager la possibilité de prévoir une collaboration en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les accords et contrats passés par le FIDA, les organismes d'hébergement et les partenaires sur le terrain.	<b>En cours</b>	2020-2021

## Plan d'action du FIDA pour la période 2018-2019, établi pour donner suite à la stratégie du Secrétaire général visant à améliorer les moyens d'action du système des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
<b>Domaine stratégique I: prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</b>			
Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles	Rédiger et publier la Politique.	Achevé	
	Faire traduire la politique dans les quatre langues officielles du Fonds et la publier sur l'Intranet et le site web du FIDA.	Achevé	
Formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles	Élaborer un cours en ligne obligatoire propre au FIDA en anglais, en arabe, en espagnol et en français.	Achevé	
	Mettre en service la formation en ligne sur l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	Poursuivre le contrôle du respect des dispositions en vigueur
Séances de formation et de sensibilisation en présentiel au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	<p>Formation dispensée en présentiel par ETH à l'Académie des opérations et dans le cadre de manifestations et d'ateliers organisés à l'échelle régionale</p> <p>10/04/2018 – Forum régional organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre en Mauritanie</p> <p>24-25/04/2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>04/07/2018 – Académie des opérations (siège)</p> <p>22/10/2018 – Atelier organisé par la Division des services de gestion financière en Indonésie</p> <p>24/10/2018 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Asie et Pacifique en Indonésie</p> <p>14/11/2018 – Manifestation organisée par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe au Maroc</p> <p>23/01/2019 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Afrique orientale et australe à Nairobi</p> <p>18/03/2019 – Manifestation de l'Académie des opérations concernant la région Amérique latine et Caraïbes à Panama</p> <p>24/06/2019 – Manifestation organisée par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre au Sénégal</p> <p>28/06/2019 – Campagne de sensibilisation au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles au siège et dans les bureaux de pays/pôles</p> <p>18/07/2019 – Séance de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles pour quatre bureaux de pays/pôles de la région Amérique latine et Caraïbes (Panama, Pérou, Brésil et Guatemala)</p> <p>09/07/2019 – Séance de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisée par la Division des politiques et des résultats opérationnels et la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Abidjan (Côte d'Ivoire) (par vidéoconférence).</p>	Achevé	Académie des opérations dans d'autres régions – achevé

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
	<p>04/09/2019 – Séance de formation à la prise en considération du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans la passation de marchés à l'intention du personnel de la Division des politiques et des résultats opérationnels (par vidéoconférence)</p> <p>09/09/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Yaoundé (Cameroun) (par visioconférence)</p> <p>16/09/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisé par la Division Afrique de l'Ouest et du Centre à Accra (Ghana) (par vidéoconférence)</p> <p>23/09/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés dans le cadre des projets organisé par la Division des services de gestion financière à Nairobi (Kenya) (par vidéoconférence)</p> <p>07/10/2019 et 24/10/2019 – Formation des coordonnateurs des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (en présentiel et par visioconférence)</p> <p>19/11/2019 – Formation à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Panama) (par visioconférence)</p> <p>22/11/2019 – Formation à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Pérou) (par visioconférence)</p> <p>26/11/2019 – Formation à la prévention du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles destinée au personnel des bureaux de pays de la région Amérique latine et Caraïbes (Brésil) (par visioconférence)</p> <p>28/11/2019 – Atelier d'orientation sur l'institution (siège du FIDA)</p> <p>04/12/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés organisé par la Division Asie et Pacifique (Chine) (par vidéoconférence)</p> <p>11/12/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés organisé par la Division Asie et Pacifique (Inde) (par visioconférence)</p> <p>16/12/2019 – Atelier de formation à la passation de marchés organisé par la Division Afrique orientale et australe (Afrique du Sud) (par visioconférence)</p> <p>18/12/2019 – Atelier de formation au cadre de passation de marchés organisé par la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe (par visioconférence)</p>		
Formation en ligne sur la lutte contre le harcèlement	Réviser la formation obligatoire sur la lutte contre le harcèlement afin d'y inclure des références précises sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.	Achevé	
Vérification des antécédents	<p>Mettre à jour les notices personnelles en y ajoutant des questions sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles.</p> <p>Intégrer au cadre des ressources humaines des dispositions permettant de retirer une offre d'emploi ou de rompre un engagement ou une autre forme de contrat en cas de faits attestés de harcèlement sexuel, ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.</p>	Achevé	
	Étudier la possibilité de participer au projet de base de données commune des Nations Unies visant à tenir un répertoire des personnes ayant déjà commis des faits avérés de harcèlement sexuel.	Achevé	
Lettres de nomination et modèles de contrat	Ajouter une référence à la politique de tolérance zéro du FIDA s'agissant du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les lettres de nomination et les modèles de contrat.	Achevé	
Formulaire d'engagement relatif à l'application du Code de conduite à remplir chaque année	Ajouter une référence au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans le formulaire annuel d'engagement.	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
Conditions générales pour la passation de marchés (biens et services)	Inclure des références au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les contrats commerciaux (au siège), en plus des mentions figurant déjà dans le Code de conduite à l'intention des fournisseurs des Nations Unies.	Achevé	
	Faire obligation aux fournisseurs de procéder à des vérifications d'antécédents et exiger la divulgation de toute condamnation pénale, mesure disciplinaire, sanction ou enquête dont ils auraient fait l'objet en lien avec des faits de harcèlement sexuel, ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Registre des risques institutionnels	Ajouter les risques d'atteinte à la réputation découlant de certains comportements, tels que ceux associés au harcèlement sexuel, et à l'exploitation sexuelle et aux atteintes sexuelles, au registre des risques institutionnels afin de détecter et de prévenir ces risques et d'en assurer le suivi.	Achevé	
Enquête auprès du personnel sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles	Ajouter des questions axées sur le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'enquête générale auprès du personnel lancée à la mi-novembre 2018.	Achevé	
<b>Domaine stratégique II: répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles</b>			
Cadre disciplinaire	Reconnaître le harcèlement sexuel, et l'exploitation et les atteintes sexuelles comme des fautes graves susceptibles de justifier un renvoi immédiat, une rupture de contrat et la radiation des personnes sous contrat hors personnel.	Achevé	
Mécanismes de signalement et de dépôt de plainte	Préciser dans les procédures pertinentes que les plaintes pour faits de harcèlement sexuel, ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles peuvent être déposées de façon anonyme.	Achevé	
	Supprimer le délai d'un an fixé pour le signalement des faits de harcèlement sexuel, ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
	Veiller à ce que les dispositifs de signalement du Bureau de l'audit et de la surveillance et du Bureau de la déontologie soient accessibles sur l'Intranet et le site web du FIDA.	Achevé	
	Publier sur le site web du FIDA la Politique en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, le Code de conduite et les procédures de protection des dénonciateurs d'abus contre les représailles.	Achevé	
Référénts responsables des questions relatives à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	Désigner des référents responsables des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA.	Achevé	
	Élaborer et administrer un programme de formation spécialement conçu pour les référents responsables des questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, à la réception des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les bureaux de pays et les pôles du FIDA. 16/07/2019 – Inde, Viet Nam 13/08/2019 – Brésil, Panama, Pérou 21/08/2019 – Afrique du Sud, Bangladesh, Chine, Éthiopie 19/09/2019 – Égypte, République démocratique du Congo, Soudan 01/10/2019 – Indonésie 10/10/2019 – Côte d'Ivoire, Kenya, Nigéria, Sénégal	Achevé	

	Mesures	État d'exécution	Mesures prévues (2019)
Enquêtes	Considérer les affaires de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles comme hautement prioritaires dans la conduite d'enquêtes.	Achevé	
	Formation des enquêteurs du Bureau de l'audit et de la surveillance aux méthodes d'enquête spécifiques aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
<b>Domaine stratégique III: prise en compte systématique du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans les opérations du FIDA et les activités qu'il finance</b>			
Évaluation des risques associés au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les opérations	Intégrer l'évaluation de ces types de risques dans la conception et l'exécution des projets et prévoir des indicateurs connexes pour les missions de supervision.	Achevé	
Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets	Ajouter une référence au harcèlement sexuel, et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles dans les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets.	Achevé	
Conditions générales applicables au financement du développement agricole (prêts/dons)	Soumettre des propositions de modifications au Conseil d'administration en décembre 2018 afin de formaliser l'obligation de signalement des faits de harcèlement sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que les mesures associées.	Achevé	
<b>Domaine stratégique IV: coordination et coopération</b>			
Participer aux activités du réseau Déontologie (Nations Unies et IFI), et coopérer avec les autres organismes ayant leur siège à Rome.	Prendre part aux réunions périodiques du réseau Déontologie des organisations multilatérales (Nations Unies et IFI) et des autres organismes ayant leur siège à Rome.	En continu	
	Étudier la possibilité de siéger au comité mixte États membres/direction du PAM afin d'examiner et d'analyser les meilleures pratiques en matière de lutte contre les différentes formes de harcèlement, notamment sexuel, et d'exploitation et d'atteintes sexuelles.	Achevé	
Équipe spéciale du Comité permanent interorganisations chargée de l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées et de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de sensibilisation à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, et des stratégies de protection des populations bénéficiaires locales.	En continu	
Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel	Participer aux réunions de l'Équipe spéciale du CCS chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel, et étudier la possibilité: de s'associer aux efforts engagés à l'échelle du système des Nations Unies pour harmoniser les meilleures pratiques en matière de vérification effective des antécédents de harcèlement sexuel; d'introduire une définition harmonisée du harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies; d'élaborer une politique type en matière de harcèlement sexuel dont les organisations pourront s'inspirer pour harmoniser leurs propres cadres institutionnels et juridiques.	En cours	